Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026003-DE

Cléguer
Kleger

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 23 février 2026

Département du Morbihan

Arrondissement de Lorient

Commune de CLEGUER

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 23
Présents : 21
Procuration : 2
Votants : 23

Réf. : CM 2026.003

L'an deux mille vingt-six, le 23 février, le Conseil municipal de la Commune de Cleguer, dûment convoqué le 19 février 2026, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, à vingt heures, sous la présidence de Monsieur Alain NICOLAZO.

Etaient présents : Michel BARDOUIL, Prisca BARDOUIL, Carole BOUDIC, Isabelle CAIROU, Jean-Yves COCHE, Stéphane CORLAY, Patrick EVANO, Gilbert FLÉGO, Christiane FRANÇOIS, Anne GUILLEMOT, David LAJARTHE, Bernard LE DIAGON, Sandrine LE GOUIC, Jean-Yves LE ROUX, Nathalie LE TREHOUR, Corinne LEFEVRE, Alain NICOLAZO, Anthony QUERO, Alexandra QUILLIO, Guenaël ROBIC et Marjolaine SIMON.

Absents : Audrey GAUDART (procuration à Monsieur LE DIAGON) et Hervé ROULLAY (procuration à Monsieur EVANO)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Madame Marjolaine SIMON est désignée secrétaire de séance.

2026.003	**DISTRIBUTION DU CLEGUEROIS – COMPENSATION FINANCIERE AU PROFIT DE L'AMICALE DES RETRAITES DE CLEGUER**

La défaillance de La Poste a fortement perturbé la distribution du « Cléguérois » l'été dernier. Pour l'édition de décembre, il a donc été proposé à la section randonnée de l'Amicale des retraités d'effectuer cette distribution au début du mois de janvier 2026.

Les membres de l'Amicale sont intervenus à titre bénévole, la Commune leur ayant fourni des chasubles.

L'opération s'est parfaitement déroulée et, comme le prévoyait la convention signée à cette occasion, il est proposé au Conseil municipal d'allouer une compensation financière de 500 euros à cette association.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde à la majorité absolue (22 pour et 1 abstention) une compensation financière de 500 euros à l'Amicale des retraités pour la distribution du « Cléguérois » au mois de janvier 2026.

Pour extrait certifié conforme
Cleguer le 23 février 2026
Le Maire, Alain NICOLAZO

MAIRIE DE CLEGUER (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215600404-20260223-2026003-DE